



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU 10 MARS 2026

| | |
|--|--|
| <p>Nombre de conseillers en exercice : 13</p> <p>Présents : 10</p> <p>Procurations : 0</p> <p>Absents : 3</p> <p>Votants : 10</p> | <p>Délibération n° 2026-05</p> <p><u>Demande de subvention – Commission d’Accompagnement Partenarial Enfance Jeunesse (CAPEJ) - appel à projets 2026</u></p> |
|--|--|

L’AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX MARS, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique à 19H30 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 02 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Monsieur Quentin HUDRY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHELM- CANIZARES.

EXCUSES : Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON, Monsieur William ROSAY

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Louis GAVORY est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-05 : Demande de subvention – Commission d'Accompagnement Partenarial Enfance Jeunesse (CAPEJ) - appel à projets 2026

La commune a la possibilité de demander une subvention auprès de la Commission d'Accompagnement Partenarial Enfance Jeunesse (CAPEJ).

Ce contrat est destiné à financer exclusivement des projets dans les domaines de la jeunesse, la parentalité et/ou l'enfance, prioritairement sur les domaines suivants :

- Soutenir le développement territorial,
- Contribuer à la promotion des métiers de l'animation et de la petite enfance,
- Soutenir les initiatives jeunes, collectives, complémentaires à celles portées par les services du Département et de la Caf,

Il convient de délibérer pour en faire la demande auprès de la Commission d'Accompagnement Partenarial Enfance Jeunesse (CAPEJ), au titre de l'année 2026.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 10 voix Pour,
Décide à l'unanimité :**

D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Commission d'Accompagnement Partenarial Enfance Jeunesse (CAPEJ), pour l'année 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal


Jean-Louis GAVORY
Le Secrétaire de séance,

Fait à Villard, le 12 mars 2026

Le Maire,
Pierrick DUFOURD



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.